



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Nombre des adjoints**N° 002.03b.2026****Rapporteur :**
Jérôme GARCIA

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 16 mars 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 0
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Jérôme GARCIA, Catherine FÉVRIER, Thierry DUMAS, Marjorie BONHOURE-CAUSSE, Franck MAUREL, Sandrine BONGEOT-LAPEYRE, Alain MAGNIN-LAMBERT, Édith LESTARPÉ, Jonathan TEYSSEYRÉ, Florence PELAYO, Éric MALDONADO, Anne MAUREL, Thierry FRÈDE, Myriam DUPIAS, Maimoud BAAL, Amandine FAUGÈRE, Christophe TONON, Marie CHAULET, Frédéric GALINIÉ, Fanny PARIS, Guy TROUPEL, Valérie MAUGARD, Jean-Luc MALINGE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Alain SARTORI

Absents excusés

Marielle GARONZI, Philippe RICALENS, Diane LOCATELLI, Olivier PICARD

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal à savoir 8 pour la commune de Revel.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité décide de fixer à 8 le nombre des adjoints.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260323-00203b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Publication : 23/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

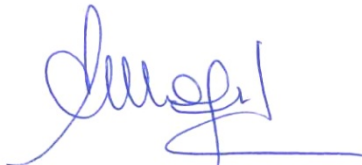
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 23 mars 2026

Le maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop.

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by several loops and a long horizontal tail.

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260323-00203b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation